



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse
Commune de Villars les Dombes

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet :
Mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240821-AG202408A149CG-AR
Date de télétransmission : 21/08/2024
Date de réception préfecture : 21/08/2024

Numéro
AG202408A149CG
Date
21/08/2024

Le Maire de la Commune de VILLARS-LES-DOBES (Ain),

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 151-43, L153-60, R151-51 à R151-53 et R153-18

VU la délibération n° 201711D066 en date du 7/11/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération n° 202105D026 en date du 11/05/2021 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Vu l'arrêté préfectoral du 29 Juillet 2024 et son annexe déclarant l'abandon de l'exploitation des puits de captage d'eau potable de Montrottier et des Autières et la levée des servitudes d'utilité publiques liées, sur la Commune de Villars les Dombes,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villars les Dombes est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les annexes du plan Local d'Urbanisme sont modifiées comme suit :

- Retrait de l'arrêté du 8 Avril 1994 portant déclaration d'utilité publique du projet de protection des captages des Autières et de Montrottier sur le territoire de la Commune de Villars les Dombes et instaurant les périmètres de protection, et la carte des périmètres correspondante;
- Ajout de l'arrêté préfectoral du 29 Juillet 2024 et son annexe déclarant l'abandon de l'exploitation des puits de captage d'eau potable de Montrottier et des Autières et la levée des servitudes d'utilité publiques liées, sur la Commune de Villars les Dombes,

ARTICLE 2 :

Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public en mairie, au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Mme la Préfète de l'Ain.

Villars les Dombes,
Le 21 Août 2024

Pierre LARRIEU
LE MAIRE

Pierre LARRIEU,
Maire

